Un artiste, M. Regnard est blessé au cours d'une discussion

Paris, 3 janvier. — M. Regnard, qui était, depuis un mois, en représentations au Moulin-Rouge, où il a créé, avec autorité, le rôle du père de « Claudine », dans l'opérette de Willy et Rodolphe Berger, dînait, hier soir, au restaurant Cazal, 34, rue des Martyrs.

Un de ses voisins de table, nommé Ernest Bocer, qui prit part à des tournois de lutte, chercha querelle. La discussion s'envenima. Soudain l'adversaire de M. Regnard sortit un revolver et déchargea son arme sur M. Regnard, qui fut atteint au bas-ventre par le projectile. On s'empressa autour du blessé que l'on transporta à l'hôpital Lariboisière où une intervention chirurgicale jugée nécessaire fut immédiatement pratiquée.

Le chirurgien releva plusieurs perforations de l'intestin, qui furent aussitôt suturées.

Il n'a point voulu donner un diagnostic immédiat sur l'état du blessé qui demeure très grave.

Durant ce temps, des agents s'étaient emparés du meurtrier qui fut conduit au Dépôt par les soins de M. Ducrocq, commissaire de police.

Regnard a passé une bonne nuit et son état vest légèrement amélioré.

Arrestation d'un escroc international

Paris, 3 janvier. — On a arrêté à Meuton, un escroc international, nommé Jacques Spœri.

Voici à la suite de quels faits :

Depuis quelque temps des plaintes nombreuses affluaient au parquet de la Seine contre cet individu qui était connu sous les noms de Morris, baron de Saxe, baron de Cossmann, et avait demeuré à Paris, 3, rue des Mathurins.

Il avait le mois dernier, touché dans une grande maison de banque, deux faux chèques, l'un de 65.000 francs, l'autre de 45.000 francs, au nom de la Hudson Trust Cie, à New-York.

M. Bourdeaux qui avait été chargé de l'instruction de cette affaire, ayant appris que l'escroc international se trouvait à Menton, dépêchait dans cette ville, l'inspecteur de la sûreté Léoni ,qui parvint à l'arrêter.

L'escroc sera incessamment ramené à Paris et mis à la disposition de M. Bourdeaux.

BLOC-NOTES

LE SAVETIER PERSPICACE

Quel est le savetier perspicace qui s'est révélé profond psychologue en observant nos chaussures usagées ? Son nom n'est-il point arrivé jusqu'à nous? On ne sait au juste; mais il nous a dotés tout de même d'une science curieuse : la découverte du tempérament par la façon dont chacun use la semelle de ses bottines.

Voici quelques indications sur cette science nouvelle qui n'a pas encore eu le temps de faire faillite :

« Usure des talons: tempérament sanguin, actif, ayant toute l'apparence de l'aplomb, parce que la tenue est assez raide, mais au fond défiant de soi-même.

« Usure générale de la semelle : tempérament lymphatique, rêveur; mouvements plutôt lents.

« Ecrasement de l'empeigne : sybaritisme prononcé; serait l'accentuation du signe précédent.

« Semelle usée au milieu, comme creusée : tempérament bilieux, très fermé, égoïste et contemplatif.

« Le tout usé : tempérament nerveux, actif, mobile. La personne marche vite, en sautillant un peu et le bout de la chaussure bute souvent.

« La chaussure défoncée complètement : caractère naïf et gobeur, manières simples et sans façons.

« La direction des pieds en marchant, indiquée souvent par la déformation de l'empeigne ou de la semelle usée d'un seul côté, exprime l'attitude générale des personnes dans la société.

« Lorsque l'on marche les pieds en dedans, c'est presque toujours un signe de timidité, de défiance en soi-même. D'ailleurs, cette marche donne l'air un peu gêné; la semelle est alors usée en dedans.

« La semelle usée sur le côté extérieur du pied indiquerait par contre la personne sûre d'elle, qui n'a peur de rien et agit à sa guise ».

C'est à la portée de tout le monde! Mais c'est moins fort, toutefois, que le matelot qui se vantait, connaissant la longueur d'un bateau, la hauteur du mât de misaine et la direction du vent, de pouvoir dire l'âge du capitaine. — ED. P.

Communications

ROUBAIX. — Muse de Nadaud. — Jeudi 5 janvier, réunion obligatoire. Ordre du jour : Concours de chant, diction et déclamation des 22 et 29 janvier; analyses littéraires et œuvres nouvelles.

— **Les Insoucients.** — Ce soir mercredi, après la répétition, punch offert aux sociétaires, à l'occasion de la nouvelle année.

— **Mélomanes Roubaisiens.** — Le Comité invite tous les chanteurs à la répétition de ce soir, mercredi, pour l'étude du nouveau programme. A l'issue de la répétition, un punch sera offert à l'occasion de la nouvelle année.

— **Cercle orphéonique « Les XL ».** — Réunion jeudi, à 8 heures, au « Café Français », pour la répétition générale et la distribution des cartes pour le concert du 17 janvier.

LES GRÈVES

A TOURCOING

A la filature de coton de MM. Leurent frères, rue de l'Epine, les rattacheurs et bâcleurs qui s'étaient mis en grève, ont repris le travail hier matin, aux anciennes conditions.

Ces ouvriers avaient cessé le travail il y a une quinzaine de jours au nombre de 49 dont 34 rattacheurs et 15 bâcleurs.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, mercredi 4 janvier :

SOLEIL : *Lever, 7 h. 55; coucher, 4 h. 15.*
LUNE : *Nouvelle du 31 décembre; premier quartier le 8.*
AUJOURD'HUI : *Sainte Berthe; demain, Sainte Zoé.*

La Revision des Listes électorales

La Mairie nous prie d'insérer les avis suivants :

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que, en exécution de l'article 14 de la loi du 5 avril 1884, les listes électorales dressées conformément à la loi seront, à compter du 15 janvier 1911, déposées à la mairie, bureau des élections, pour être communiquées à tout requérant, de neuf heures du matin à six heures du soir, tous les jours de la semaine, et de neuf heures du matin à midi, les dimanches.

Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans accomplis et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévue par la loi.

La liste électorale comprend :

1° Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins;

2° Ceux qui auront été inscrits à Roubaix au rôle d'une des quatre contributions directes, et s'ils n'y résident pas, qui auront déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux;

3° Ceux qui, en vertu de l'article 2 du traité du 10 mai 1871, ont opté pour la nationalité française et déclaré fixer leur résidence dans la commune, conformément à la loi du 10 juin 1871;

4° Ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaires publics.

Sont également inscrits les citoyens qui, ne remplissant pas les conditions d'âge et de résidence ci-dessus indiquées lors de la révision des listes, les rempliront avant la clôture définitive au 31 mars prochain.

Tout citoyen omis dans les dites listes pourra présenter sa réclamation, comme aussi tout électeur inscrit sur les listes de la circonscription électorale de Roubaix pourra réclamer la radiation ou l'inscription de tout individu omis ou indûment inscrit.

Toute demande en inscription ou en radiation devra être présentée à la Mairie, dans le délai de vingt jours. Ce délai qui commence le 16 janvier 1911, expirera le 4 février de la même année à minuit.

La demande sera relatée au registre et signée par l'électeur.

Les demandes seront jugées par la Commission instituée par l'article 2, paragraphe 2, de la loi du 7 juillet 1874, dans les cinq jours, soit du 5 au 9 février, et ces décisions notifiées aux parties intéressées dans les trois jours, soit du 10 au 12 du même mois.

Les appels devant le juge de paix du canton respectif pourront être exercés dans les cinq jours de la notification des décisions susénoncées, soit du 13 au 17.

Elles seront jugées par lui dans les dix jours, soit du 18 au 27 et notifiées aux intéressés dans les trois jours soit du 28 février au 2 mars.

La décision du juge de paix sera en dernier ressort, mais elle pourra être déférée à la Cour de cassation, du 3 au 12 mars inclus.

En conséquence, les citoyens qui se trouvent dans les conditions voulues par la loi, sont invités à vérifier les listes électorales par eux-mêmes, à faire leurs réclamations et à exercer leur recours, le cas échéant, dans les délais fixés, afin que, s'ils venaient à être privés de l'exercice de leurs droits, par suite d'erreur ou omission commises à leur préjudice ou par le fait de leur négligence, ils n'eussent qu'à s'en prendre qu'à eux seuls.

* *

Les demandes en inscription sur la liste électorale de 1911 seront reçues à la mairie de Roubaix à partir de ce jour.

Les intéressés doivent se présenter, le plus tôt possible, munis de pièces justificatives indiquées ci-dessous :

1° Extrait de naissance ou livret de mariage;
2° Ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation, livret militaire ou certificat d'exemption;
3° Récépissé de changement de domicile civil, ou une pièce justifiant d'une durée de résidence de six mois à Roubaix. (Livret ou quittance de loyer, bail, etc.)

Les naturalisés devront produire, en outre, leur acte de naturalisation.

Les fils d'étrangers, non inscrits sur les tableaux de recensement de la classe prochaine, un extrait de leur acte de naissance et avoir 21 ans révolus au 31 mars de cette année.

* *

Fédération Républicaine Anticollectiviste de Roubaix

La liste électorale en 1911

On nous prie d'insérer la communication suivante :

La période d'inscription est actuellement ouverte jusqu'au 4 février à minuit. Nous engageons vivement nos amis qui, pour quelque cause que ce soit, ne sont pas inscrits sur la liste électorale, de se hâter à le faire. Ceux qui ne pourraient se rendre eux-mêmes à la mairie n'ont qu'à s'adresser au siège de la Fédération républicaine anticollectiviste, 6, rue des Lignes, qui se chargera de procéder à leur inscription.

Les intéressés devront être munis des pièces justificatives ci-après: 1° extrait de naissance ou livret de mariage, ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation, livret militaire ou certificat d'exemption; 2° un récépissé de changement de domicile ou une pièce justifiant d'une adresse de résidence de six mois à Roubaix (livret ou quittance de loyer).

Les naturalisés devront produire leur acte de naturalisation.

LE DRAME DE LA RUE PAPIN

L'état de la victime

Une légère aggravation s'est produite dans l'état de Mme veuve Jean-Baptiste Falez, la victime du drame de la rue Papin.

La blessée a été prise, au cours de la nuit de lundi à mardi, d'une fièvre qui a persisté pendant presque toute la journée.

Mme Falez a été examinée par M. le docteur Labbe, médecin-légiste, qui n'a pu que confirmer les observations faites dès la première heure par MM. les docteurs Montaigne, Druesne et Debuchy.

L'abondante chevelure de la cabaretière du « Père Lachaise » a amorti les coups de marteau portés avec grande violence par le meurtrier, Edgar Andelhof. C'est à cette circonstance que Mme Falez doit de ne pas avoir été tuée sur le coup.

UNE SÉRIE DE CHUTES

Un menuisier fait une glissade et se fracture la cuisse

Dans la matinée de mardi, M. Charlemagne Lagersie, âgé de 69 ans, menuisier, demeurant rue de Fourcroy, 17, sortait de chez lui. Il glissa sur le trottoir et tomba si malheureusement qu'il se fractura le col du fémur droit. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Rousseau. Dans l'après-midi, il a été conduit à l'hôpital de la Fraternité.

En sortant de l'hôpital, un estropié se fracture la cuisse

On a également admis à l'établissement hospitalier de l'avenue Julien Lagache, le nommé Achille Boncourt, âgé de 59 ans, sans profession, déclarant habiter rue de Condé, 16.

Cet homme, un malheureux estropié, était sorti le matin même de l'hôpital.

Il fit une chute sur la bordure du trottoir et se fractura le fémur de la cuisse gauche. M. le docteur Dupré, qui a examiné le blessé l'a fait transporter d'urgence à l'hôpital de la Fraternité.

Tombée dans la rue

Mme Flore Caillaux, femme Pierre Delespaul, 52 ans, ménagère, demeurant rue des Filatures, cour Lenoir, 5, a fait une chute sur le trottoir en sortant de chez elle.

M. le docteur Lherbier, mandé, a relevé une fracture des os de la jambe droite et a fait admettre la blessée à l'hôpital de la Fraternité.

Chute malheureuse d'une ménagère

En vaquant aux soins du ménage, Mme Jeanne Vandenboosche, femme Jean Bauduin, demeurant rue Vallon, 2, a fait une chute. Il en est résulté des contusions sur diverses parties du corps.

Mme Bauduin, après avoir été pansée par M. le docteur Druesne a été transportée à l'hôpital.

UNE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Une réunion du Conseil municipal se tiendra à l'Hôtel de Ville (annexe, premier étage), le jeudi 5 janvier 1911, à 11 heures trois quarts du matin, pour délibérer sur la question portée à l'ordre du jour ci-après:

1° Ouverture de la séance: nomination du secrétaire. — 2° Service des eaux: agrandissement de l'usine de la Viscourt; enquête d'utilité publique; avis du Conseil municipal.

LA RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE. — M. le préfet du Nord, par un arrêté signé le 27 décembre 1910, a approuvé la dénomination de rue de l'Hôtel-de-Ville, attribuée par le Conseil municipal à la rue nouvelle créée derrière l'Hôtel-de-Ville.

LES RUES AVOISINANT LE SQUARE PIERRE-DESTOMBES. — Ouverture d'enquête. — Conformément à un arrêté de M. le préfet du département du Nord, en date du 21 décembre 1910, une enquête est ouverte sur le projet : 1° de prolongement et de fixation des alignements de la rue Lalande entre le mur de clôture du square Pierre-Destombes et la rue d'Antoing; 2° d'ouverture et de fixation des alignements de deux rues, savoir: la première partant de la rue Lalande longeant la limite nord du Square Pierre-Destombes et aboutissant à l'angle du mur de clôture à l'Est de ce même square, la seconde partant de l'extrémité de la première, longeant le mur de clôture à l'Est du square Pierre-Destombes et aboutissant au boulevard de Mulhouse.

Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie pendant quinze jours, du 3 jusqu'au 17 janvier 1911 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de neuf à cinq heures.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le préfet, recevra à la mairie pendant trois jours, savoir les 18, 19 et 20 janvier 1911, de deux heures à trois heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

LES FÊTES LOCALES EN 1911. — Par arrêté municipal, approuvé par M. le préfet du Nord, sont déclarées fêtes locales pendant l'année 1911 les dimanches désignés ci-après:

26 mars, fête de la Mi-Carême;
16 avril, fête de Pâques;
23 avril, foire de Roubaix;
28 mai, précédant la Pentecôte;
3 septembre, ducasse de Roubaix;
22 octobre et 29 octobre, précédant la Toussaint;
24 décembre, veille de Noël.

Les commerçants pourront, à ces dates, déroger à la loi sur le repos hebdomadaire.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les rôles des patentes (3e trimestre) sont déposés chez M. le percepteur de Roubaix-Est et mis en recouvrement le 1er janvier dernier.

LA FÊTE POUR LES ÉCOLES LIBRES. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les programmes illustrés par des artistes professionnels et amateurs pour la fête qui doit être donnée dimanche prochain au bénéfice des Ecoles libres, seront exposés, à partir de demain, jeudi, chez Mme Jubé, rue de la Gare.

Les personnes qui n'auraient pas encore remis les exemplaires dont elles ont bien voulu se charger, sont priées de les faire parvenir à Mme Auguste Wattinne, 26, rue de Lille.

AUBADES DE LA « GRANDE HARMONIE ». — La musique municipale la « Grande Harmonie » se rendra dimanche prochain, à midi, chez M. Emile Decrane pour lui donner une aubade à l'occasion de sa nomination au titre de chevalier de la Légion d'honneur. A l'issue de cette manifestation, la « Grande Harmonie » se rendra également chez M. Alphonse Vaissier pour le féliciter de sa cinquantième année de présence dans la société.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — Dons reçus: quête faite au bal des Anciennes Elèves de l'Institut Sévigné, 15 fr.; d'un anonyme: une paire de vieilles chaussures; de M. E. Cousart, rue du Bois: 8 kilos de débris de cuirs.

Semaine du 26 décembre 1910 au 1er janvier 1911 : nombre de portions distribuées : grandes personnes, 996; enfants, 368; total: 1364.

LE DANGER DES ARMES A FEU. — En maniant, dans sa cuisine, un revolver chargé, mardi après-midi, M. Leroy, dépositaire de journaux, rue Nain, a, par mégarde, fait fonctionner le chien de son arme et la balle l'a blessé au front.

Conduit dans une pharmacie voisine, le blessé y reçut des soins en attendant l'arrivée d'un médecin. MM. les docteur Desbonnets et Autefage constatèrent que la balle s'était logée entre le cuir chevelu et l'os frontal.

M. Leroy a été conduit dans une clinique pour l'extraction du projectile. La blessure, heureusement, ne présente aucun caractère de gravité.

PHONOLIST, piano électr. de salon, se joue aussi à la main. Merveille d'art et mécan. Jeu artist. incomp. des plus gr. pianistes. Mon SCRÉPEL, 138, Gde-Rue, Rx. Tél. 21.12. 214-4

DEUX NON-LIEUX POUR UN VOL DE CUIVRE. — Nous avons relaté, il y a huit jours, le vol de cuivre commis au préjudice de MM. Motte et Delescluse, industriels, boulevard de Belfort.

M. Houeix, juge d'instruction à Lille, vient de signer un non-lieu en faveur de deux ouvriers qui avaient été arrêtés à la suite d'une dénonciation de l'auteur du vol, Emile Dartois. Les bénéficiaires du non-lieu sont MM. Louis Flayt, 24 ans, demeurant rue Monge, au fort Lillois, à Wattrelos, et Henri Mafant, 24 ans, demeurant boulevard de Belfort, 61.

AUX PERSONNES à l'estomac paresseux, qu'une digestion pénible empêchait de dormir, on recommandait autrefois la marche après le repos du soir, régime plutôt désagréable les jours de mauvais temps. A présent, des docteurs disent tout simplement : Allez donc faire un tour au Skating de la Grande-Rue, tous les soirs, l'exercice pratiqué dans un milieu agréable vous sera bien plus profitable !

C'est ainsi que l'on peut se guérir en s'amusant.

VOIES DE FAIT. — M. Pagès, commissaire de police du 3me arrondissement a dressé procès-verbal à M. Gustave Leplat, 26 ans, tisserand, demeurant rue Decrème, cour Bulteau qui, rue de la Tuilerie, a frappé Edmond Liagre, ourdisseur, demeurant rue de Bavai.

D'autre part, le même magistrat a verbalisé contre Palmyre Dumoulin, cabaretière, rue Pierre-de-Roubaix, qui a donné des coups à Léonie Tissen, veuve Delcombre, ménagère.

RIEN NE VAUT L'ÉLECTRICITÉ pour l'éclairage des salles à manger et salons de réception qui comportent un certain luxe d'ameublement et de décoration; or, l'absence de gaz chauds et de fumées permet la conservation beaucoup plus longue de ces tentures, peintures, bronzes, tableaux, etc., de plus, l'éclairage électrique se prête admirablement au luxe nécessité par les réceptions. 989od

L'ARRESTATION DES TROIS PETITS FRAUDEURS près du « CHIEN BOULE ». — L'affaire à l'instruction. — M. Delalé, juge d'instruction, a entendu, mardi après-midi, le douanier Danis, qui, le 14 août dernier, au moment où, à proximité du cabaret « Le Chien Boule », procédant à l'arrestation de trois petits fraudeurs, tira plusieurs coups de revolver pour effrayer quelques individus accourus au secours des enfants.

Parmi ces derniers se trouvaient les frères Charles et Jean Lemaire et le cabaretier Renard, inculpés d'opposition à arrestation.

Ceux-ci, laissés en liberté provisoire, ont été confrontés avec le douanier. Ils déclarent qu'au moment où Danis arrêtait les trois enfants, le douanier était ivre. Ces témoignages sont contredits par les rapports très élogieux établis par les gradés du préposé.

EN COUPANT DU PAIN. — Une ouvrière gazeuse, Mme Pauline Debusschère, femme César Scalbert, âgée de 18 ans, demeurant rue des Anges, cour Jénart, 4, s'est fait une forte entaille à la main gauche en coupant du pain.

La blessée s'est présentée à la visite du matin, à l'hôpital de la Fraternité et elle a été admise dans cet établissement.

ALLO ! ALLO ! le 587 s.v.p. — La compagnie du gaz de la banlieue de Roubaix, Desclée frères et Cie, 14, rue du Curé, à Roubaix. **Abonnement,** pose gratuite et entretien du bec économique D.-F. et Cie avec manchon de soie, service très soigné et régulier, prix unique 0.55 par mois. Choix considérable de Lustres, Suspensions Lyres, etc... pour le gaz et l'électricité.

Réchauds, foyers à gaz de toutes marques et de tous systèmes. Seul dépositaire des maisons les plus renommées.

L'on se rend à domicile sur demande. 98047

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de construction de MM. Meyer et Boquillon, rue de Sébastopol, M. Gustave Vanlerberghe, 46 ans, rue Pasteur, 9, à Croix, a été blessé au pied droit par suite de la chute d'une poulie. Quinze jours de repos. Docteur Desrousseaux. — Un apprenti-bonnetier de M. A. Lepoutre, rue Saint-Antoine, M. Julien Minsberghe, 13 ans rue Stéphenson, 10, s'est blessé au genou gauche en heurtant le volant d'un métier. Quinze jours de repos. Docteur Labbe. — A la filature de M. Dazin-Motte fils, boulevard de Fourmies, une bacleuse, Mlle Julienne Rousseau, 15 ans, rue Ingres prolongée, 5, s'est blessée à l'index droit. Quinze jours de repos. Docteur Vanlaer.

ENTERREMENT DU MERCREDI 4 JANVIER. — Mme veuve Florimond Decarpentrie, née Catherine-François, dix heures, église Notre-Dame.

CROIX

AUX JARDINS OUVRIERS. — Après une minutieuse enquête faite dans les jardins ouvriers et les rapports fournis sur la marche de l'œuvre, le *Comité de patronage des Habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale du Nord* a décerné à l'*Œuvre des Jardins Ouvriers de Croix*, que dirige avec tant de dévouement Mme Delloue, une médaille de vermeil et un diplôme de médaille de vermeil. En outre, aux jardiniers qui se sont particulièrement signalés par leur intelligence, leur bon goût et leur application dans la culture de leur coin de terre, six médailles et trente et un diplômes.

Ces récompenses décernées à l'*Œuvre des Jardins Ouvriers de Croix* sont une preuve de sa vitalité et de son extension.

Nous ne saurions trop féliciter les personnes qui, au prix de leur temps et de leur argent, ont contribué à son constant développement. Nos félicitations vont ensuite à ces braves ouvriers dont le travail intelligent et énergique, la persévérante endurance étaient bien dignes d'être soulignés et encouragés par le *Comité de Prévoyance sociale.*

BLESSÉ AU GENOU. — Au peignage Holden et Cie, M. Emile Jole, 53 ans, chauffeur, demeurant à Hem, est tombé en conduisant une brouette de coke et s'est fait des contusions au genou gauche et au front. Il s'est en outre foulé l'index gauche. Quinze à vingt jours de repos. Docteur Barroyer.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine à gaz, M. Oscar Pyette, chauffeur, 33 ans, 30, rue de Lille, à Croix, est tombé en poussant une brouette de coke et s'est fait des contusions au thorax. Huit jours de repos. Docteur Barroyer.

Tapisserie, Ameublement, G. WIART et Cie, 79, rue Nationale, (près du journal « La Dépêche ») Lille. Mobiliers de chambres à coucher. Le plus beau choix de la région. 644-1

WASQUEHAL

STATISTIQUE ANNUELLE. — Au cours de l'année 1910, le bureau de l'état-civil a enregistré 180 naissances, 64 mariages et 95 décès.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine des produits chimiques de MM. Eycken et Leroy, M. Jérôme Martel, 24 ans, rue Sadi-Carnot, à Wasquehal, est tombé en puisant de l'eau et s'est blessé au côté droit. Douze jours de repos. Docteur Liénard.

FABRIQUE & MAGASIN DE MOBILIERS
Reproduction d'anciens et styles modernes.
Paul FACQ HILST, 10, rue Royale, 10, Lille
Ateliers, rue Doudin, 6, 8, 10, 12.

LANNOY

LES DROITS DE PLACE. — Par application des articles 1 et 2 du règlement sur le droit de place approuvé par arrêté préfectoral en 1903, les marchands qui exposeront ou offriront des marchandises quelconques dans les rues ou au marché, paieront, à partir du 1er janvier 1911, une taxe proportionnée à l'étendue du terrain qu'ils occuperont.

LES LISTES ÉLECTORALES. — Par arrêté préfectoral, M. Charles Dancette est délégué à la revision des listes électorales pour 1911.

LYS

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1910. — Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le bureau de l'état-civil a enregistré : 436 naissances, 3 reconnaissances, 4 jugement rectificatif, 41 mariages, 1 jugement de divorce, 97 décès et 3 transcriptions de décès.

HEM

L'ETAT-CIVIL en 1910 a donné les résultats suivants : Naissances, 83; mariages, 39; décès, 71 : morts en naissant, 14.

UN PROCÈS-VERBAL pour ivresse manifeste a été dressé par des gendrames en tournée, à la charge d'un journalier, Charles Montagne, 25 ans.

CHUTE MALHEUREUSE. — M. Boisut-Dendiével, domestique au service de MM. Mulaton frères, s'est blessé au genou droit en tombant. Il est soigné par M. le docteur Coubronne.

CHIEN ERRANT. — Le garde-champêtre, M. Lescouffe, a détruit un chien inconnu qui errait sur la voie publique.

DÉLÉGUÉS PRÉFECTORAUX. — M. le Préfet du Nord a désigné M. Arthur Denonne, pour la revision des listes électorales en 1911 et il a nommé M. Jules Tricoit administrateur du Bureau de bienfaisance.

GRAMINOL Aliment idéal des Enfants SUPÉRIEUR A TOUT

TOURCOING

L'Année 1910

Un chroniqueur habitué à noter les événements quotidiens d'une grande ville aime, au début de chaque année, à jeter un regard en arrière et à résumer les faits importants qu'il a eu à consigner. C'est une tradition à laquelle nous ne voulons pas manquer. On oublie vite en ce temps d'agitation et d'activité fiévreuses, il est bon à certains jours de s'arrêter un moment, de mesurer le chemin parcouru, avant de se lancer vers une nouvelle étape.

Que présente de notable pour Tourcoing, l'année 1910? Donnons d'abord un souvenir aux défunts. Dans la foule des disparus qui est nombreuse hélas, nous relevons ces quelques noms : MM. l'abbé Reboux, supérieur honoraire, aumônier de l'Immaculée Conception; Jules Ducoulombier, président du Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne; Auguste Goubet, vice-président des Commissions des Ecoles Académiques et du Musée; Eloi-Buité, receveur municipal; Joseph Rougeron, commissaire de police.

Nombre de nos concitoyens ont vu cette année fleurir leur boutonnière, voici la liste complète des décorés depuis le 1er janvier 1910 : Mérite Agricole : MM. Emile Wagnon, conseiller municipal; Géry Montois, vétérinaire; Jean Baert-Vienne, des agriculteurs du Nord et des Sauveteurs du Nord; Palmes Académiques : MM. Aristide Sipra, conducteur des Ponts et Chaussés; Druesne, directeur d'école publique; l'abbé Noulez, aumônier du Lycée; Eugène Pourpoint, professeur à l'Institut Colbert; Mlle Angèle Patoux, professeur à l'Institut Sévigné; Jules Lions, répétiteur au Lycée; Mme Sion, directrice d'école publique; Mme Demolon et Mme Barbenson, des œuvres d'assistance aux élèves pauvres des écoles publiques de la ville; Charles Bourgeois, architecte agréé, secrétaire de l'Ecole Académique des Beaux-Arts; Carlos Buffin, artiste peintre; Louis Leclercq, instituteur public. Rosette de l'Instruction publique : MM. Speeder, directeur d'école publique; François, propriétaire, à Tourcoing, vice-présisent de la Chambre de Commerce française à Bruxelles; Guillaume Severin, Jules Viat, Paul Oudot, Charles Ribery, Arthur Vandenbrouque, professeurs au Lycée; Fénelon Carlier, directeur d'école publique. Croix civique de 1re classe de Belgique : M. le docteur Dupont.

Plusieurs faits politiques importants sont à rappeler. Des élections législatives ont eu lieu le dimanche 24 avril. Le premier scrutin a été marqué par le succès de M. Groussau élu pour la troisième fois dans la 9e circonscription. Au second tour, M. Dron n'a été réélu contre M. Bernard Flipo, que grâce à l'appoint des voix socialistes.

En juin, M. Victor Flament donne sa démission d'adjoint et d'administrateur du Bureau de Bienfaisance. Quelques jours après la validation de son élection qui était contestée, M. Dron est élu quatrième vice-président de la Chambre.

Le 24 juillet, élection cantonale. M. Louis Sion-Arnould, conseiller d'arrondissement du canton Nord, est réélu au premier tour avec une forte majorité. Au second sont élus MM. Fouquet, radical, conseiller général du canton Sud, Pierpont, socialiste, conseiller d'arrondissement du canton Nord-Est.

Enfin, nous enregistrons le 11 décembre la démission de M. Casteur, conseiller municipal.

Parmi les grèves qui ont éclaté chez nous, il en est une à signaler pour son originalité, celle de l'alcool. Pendant plusieurs jours, nos cafetiers ont interrompu leur vente d'alcool, afin de protester contre la licence.

Tourcoing est une des première villes de France au point de l'enseignement. L'année dernière a encore vu s'ouvrir deux écoles professionnelles : l'Institut syndical des mécaniciens de filatures et l'Ecole de bâtiment. Notons aussi la fondation de deux associations d'anciens élèves, ceux de l'Académie de Musique et de l'Ecole de tir et d'instruction militaire; la transformation de l'ancien Externat des Frères de la rue du Haze, en local central des Amicales laïques. Au cours des vacances scolaires, s'est tenu à Tourcoing au Collège des jeunes filles le Congrès de l'Enseignement où deux ministres assistèrent, l'un à la séance d'ouverture, l'autre au banquet final.

Les œuvres suivantes méritent une mention de rappel. La Société de Secours aux blessés militaires, a recueilli dans une souscription publique 21.500 francs au profit des inondés de la Seine. La société du Bien de Famille s'est fondée au début de février dans le but de susciter l'épargne, de donner en location à ses adhérents, des immeubles, terrains ou jardins qu'ils pourront posséder, de créer des sociétés d'achats en commun, d'habitations ouvrières, etc. Une nouvelle église a été ouverte au culte, le 6 mars, au Pont-de-Neuville. Les œuvres municipales d'hospitalisation et d'assistance ont été visitées le 15 mars par la Municipalité de Dunkerque.

Nous avons vu avec déplaisir le prix des denrées alimentaires notamment celui du pain, augmenter dans des proportions et avec une simultanéité qui apportaient la gêne dans les ménages peu fortunés.

Un seul crime a ensanglanté 1910, ce fut le double assassinat de la rue de la Blanche-Porte.

Telle est, brièvement résumée dans l'énumération des principaux faits, la chronique de l'année défunte. Nous dirons bientôt ce qu'a été cette année au point de vue industriel. Souhaitons que celle qui commence soit bonne à tous, que nous puissions la passer

---

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du mercredi, 4 janvier 1910

N° 50.

Mam'zelle Miouzic

Par Georges PRADEL

SECONDE PARTIE

Madame Victoire

Il se décida donc à se livrer aux mains de son valet de chambre en s'écriant :

— Mais c'est un enfer que cette vie! Combien de temps va-t-elle durer?

Quand le duc pénétra dans le petit salon d'attente où se trouvaient réunies miss Graham et son élève, il était de fort méchante humeur. Isabel lui renouvela sa plus belle révérence à laquelle il ne répondit que par une légère inclinaison de tête, roide et compassée. Ceci déplut fort à Isabel qui le prit par la manche de son habit, le fit volter sur place, et lui dit en le regardant droit dans les yeux :

— Des saluts comme ça, c'est bon pour miss Graham, mais pour voir, votre filleule, votre pupille, il m'en faut un autre... Allons! saluez donc gentiment, gracieusement!

Ankylosé comme l'était le maniaque, il lui était fort difficile de fournir quelque chose de gracieux et de gentil dans le genre galant; cependant, se résignant, sans résistance, il tenta de l'exécuter, et Isabel se contenta en cette occurence du peu qui lui avait été offert.

Un maître d'hôtel, tout de noir vêtu, en culotte courte, ouvrait à deux battants les portes du petit salon, en criant d'une voix claire :

— Le dîner de monsieur le duc!

— Allons, fit encore Isabel, offrez-moi votre bras, et mise Eléonor va nous suivre en sergent-major, puisque vous n'avez pas invité notre secrétaire pour lui servir de cavalier. Il en est temps encore. Envoyez-le donc chercher. Au moins miss Graham aura un bras pour sortir de table.

S'adressant alors à l'institutrice :

— Miss Graham, vous ne direz plus que suis méchante, vous voyez que je travaille pour vous.

Dans la salle à manger, une table très ornée, des surtouts magnifiques... Mais comme on avait été pris de court par l'inopinée arrivée de ces dames, le menu ne présentait pas toutes les succulences recherchées auxquelles s'attendait sans doute miss Charlemont, car brusquement :

— Vous faites maigre chère, lord Lyfford. On ne s'attendait pas à se trouver à la portion congrue chez un des lords les plus riches des trois royaumes.

Le duc protesta :

— Ma mauvaise santé, mes misérables nerfs ne me permettent que des œufs, du lait et parfois, dans mes jours d'extra, un tout léger blanc de volaille.

Fort irrespectueusement, Isabel haussa les épaules, se mit à rire, et :

— Mais ,mon pauvre tuteur, on veut donc vous laisser mourir de faim. C'est de la folie furieuse. Quel est donc l'âne bâté qui vous a condamné à ce régime?

Le duc se redressa tout comme s'il eût été lardé par la pointe d'un hameçon aigu.

— Mais c'est moi-même. Je n'ai pas besoin de médecin. Et je me traite seul. A Londres, avec le docteur Lawson, nous avons parfois de profondes discussions. Mais ici, avec le docteur Thurner, nous sommes toujours d'accord.

— Parce que votre Thurner dit comme vous, veut dire comme vous, parce qu'il connaît votre principale manie, votre manie autoritaire, et qu'il craint par dessus tout de perdre comme client le duc de Clayfton; tenez, c'est clair comme ce verre de porto-paille que je vais boire à votre santé, à cette condition que vous en ferez autant de votre côté et que vous me rendrez raison.

— Miséricorde! Vous voulez donc ma mort! ou tout au moins la perte de ma raison!

Il fallut bien qu'il en fût de cela comme du reste, et avaler le porto-paille. Et Eric Lewens, le secrétaire, qui, par ordre, avait été précipitamment endosser un habit, dut également se laisser faire une douce violence.

Mais Isabel n'avait pas terminé de formuler ses nombreuses et détaillées critiques.

Après le toast au porto, elle poursuivit :

— J'espère donc que, dès demain matin, mon cher tuteur-parrain, nous aurons un menu digne de votre table, menu auquel je m'engage à faire honneur.

— Vous êtes donc gourmande, miss Isabel? demanda lord Lyfford.

— Mais, certainement, j'adore toutes les bonnes chose, cela fait partie de mes nombreux et de mes non moins nombreux vices. Et comme je possède un estomac excellent, que je jouis d'un formidable appétit, je me déclare très gourmande.

— Oh! miss Isabel! s'écria Eléonor Graham, on n'avoue pas ces choses-là.

Quelle fâcheuse imprudence! L'institutrice n'eut pas plutôt formulé cette observation, qu'elle dut amèrement la regretter.

— Je suis gourmande, très gourmande, horriblement gourmande, répéta Isabel en grossissant le diapason de sa voix, je suis très gourmande, et miss Graham aussi. Du reste, si après ce que je viens de vous dire vous conserviez un simple doute, vous n'auriez qu'à jeter un coup d'œil sur ses dents. Vous seriez convaincu! Quand on possède un râtelier pareil, non peut pas ne pas être gourmande!

On se souvient que miss Graham possédait, en une mâchoire très prononcée, des dents longues, jaunes, menaçantes, bien faites pour mastiquer tous les biftecks et les rosbifs, se défendissent-ils avec la plus mâle énergie.

Miss Graham qui, tout justement à cet instant était occupée à broyer, au moyen de ses terribles maxillaires, un aileron de pintade, faillit étrangler d'indignation et de colère.

Il est vrai que le duc n'avait pu s'empêcher de rire et que M. Lewens, déjà légèrement émoustillé par le porto et autres crus généreux, se tordait convulsivement et s'obstinait, pour ne point laisser voir son visage apoplectique, à chercher sa serviette sous la table, alors que ce morceau de